

Des démarcheurs opèrent en cette fin d'année.

Si certains bénéficient d'autorisations pour effectuer cette activité, d'autres opèrent en toute illégalité. Certains utilisent une fausse qualité d'agent EDF, d'agent de La Poste, voire de policier ou de gendarme. Leur objectif peut être multiple : escroquer une personne vulnérable en lui vendant un service ou un bien dont elle n'a pas besoin, voler par ruse une personne vulnérable à son domicile en détournant son attention, ou encore repérer votre habitation en vue d'un cambriolage possible.

Comment se protéger ?

- Ne les laissez pas entrer dans votre domicile, laissez ces personnes à l'extérieur et restez vous-même sur le seuil de votre habitation pour les empêcher d'entrer.
- Ne vous fiez pas à leur tenue ; ils ont pu récupérer un uniforme ou un vêtement professionnel. Vérifiez en revanche qu'ils détiennent une autorisation de démarchage et une carte professionnelle justifiant leur qualité. Les véritables agents EDF ou de La Poste - et encore plus les gendarmes et policiers - détiennent ce type de carte professionnelle.

Quel réflexe face à cette situation ?

- Signaler tout fait de démarchage à votre domicile et dans votre quartier en composant le 17.
- Notez si possible l'immatriculation du véhicule utilisé, et précisez si possible la description des auteurs.
- Pour les communes adhérant au dispositif Participation citoyenne, joignez votre gendarme référent (ou la brigade en l'absence de réponse) par téléphone et par mail.